

À CONSERVER

# MHMM

## vous informe



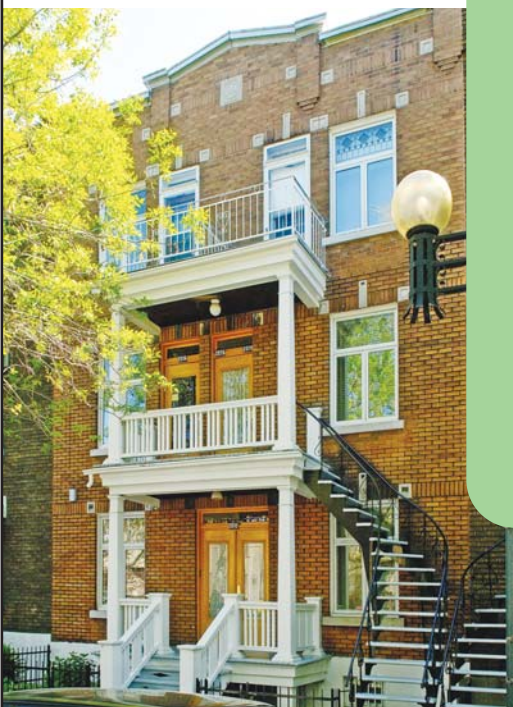
Journal de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Hiver 2006



Faites connaissance avec vos nouveaux élus-es de l'arrondissement en page 2

### OPÉRATION PATRIMOINE ARCHITECTURAL DE MONTRÉAL 2005 : DES GAGNANTES DANS NOTRE ARRONDISSEMENT!



2072-2078, rue Saint-Germain

L'entretien soigné de l'ensemble et le choix judicieux des éléments architecturaux ayant dû être remplacés sur la façade contribuent à l'élégance de ce beau quadruplex situé au cœur du district d'Hochelaga. **Félicitations aux propriétaires!** L'Opération patrimoine architectural de Montréal 2005 est une initiative de la Ville de Montréal en collaboration avec la fondation Héritage Montréal.

[ville.montreal.qc.ca/patrimoine](http://ville.montreal.qc.ca/patrimoine)

Afin d'avoir un recensement de nos richesses patrimoniales et architecturales, la Division de l'urbanisme de l'arrondissement termine présentement la confection d'un important **Répertoire photographique du patrimoine bâti de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve**. Ce répertoire contient plusieurs photos magnifiques d'églises, de résidences, de commerces et d'industries de l'arrondissement. Une adaptation pour le site Internet de l'arrondissement est aussi envisagée cette année.

Une histoire à suivre...



### NOS COLS BLEUS : DES GENS AU CŒUR GÉNÉREUX!



Depuis déjà neuf ans, plusieurs employés de la Direction des travaux publics, Division de la voirie, sont très actifs pour venir en aide aux enfants de notre arrondissement à l'approche de la période des fêtes. À l'initiative d'Émile Houle, préposé au service de la voie publique, se sont joints des collègues cols bleus, cols blancs, contremaîtres et cadres pour amasser des fonds pour nos jeunes.

Chaque semaine, tous les employés sont appelés à acheter des billets « moitié-moitié » à 2\$. Chaque personne peut acheter jusqu'à 6 billets. Et ça marche! « Il y a même des gens qui redonnent la somme qu'ils gagnent. » C'est ainsi qu'ils ont pu amasser l'an dernier la somme de 5474\$. « Au début, on a acheté de la nourriture, on a aussi participé à Rêve d'enfants, mais on trouvait ça trop éphémère... Cette année, on a habillé 40 enfants de l'école Baril pour une valeur de 125\$ à 130\$ chacun, en collaboration avec les pompiers. Tout le monde était content et ça dure plus longtemps. » L'initiative se répétera cette année!

Bravo pour ce geste généreux!

Lors de la remise récente des prix de l'Opération patrimoine architectural de Montréal 2005, les propriétaires de l'immeuble résidentiel localisé au 2072-2078, rue Saint-Germain, M<sup>mes</sup> Gertrude Gagnon-Gauvreau et Juliette Gagnon-Morin, ont remporté le Prix émérite du patrimoine - Catégorie résidentielle.

L'entretien soigné de l'ensemble et le choix judicieux des éléments architecturaux ayant dû être remplacés sur la façade contribuent à l'élégance de ce beau quadruplex situé au cœur du district d'Hochelaga. **Félicitations aux propriétaires!** L'Opération patrimoine architectural de Montréal 2005 est une initiative de la Ville de Montréal en collaboration avec la fondation Héritage Montréal.

[ville.montreal.qc.ca/patrimoine](http://ville.montreal.qc.ca/patrimoine)

Afin d'avoir un recensement de nos richesses patrimoniales et architecturales, la Division de l'urbanisme de l'arrondissement termine présentement la confection d'un important **Répertoire photographique du patrimoine bâti de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve**. Ce répertoire contient plusieurs photos magnifiques d'églises, de résidences, de commerces et d'industries de l'arrondissement. Une adaptation pour le site Internet de l'arrondissement est aussi envisagée cette année.

Une histoire à suivre...



### Table des matières

Installation de poêles et de foyers	3
Services offerts par les postes de police de quartier	3
Carte en couleurs de l'arrondissement	4

Programmation culture et bibliothèques C1 à C8

Programmation sports et loisirs S1 à S4

## Opération déneigement S.V.P. Aidez-nous cet hiver!

Lors d'une opération de déneigement, les panneaux orange accrochés en hauteur à même les poteaux existants sur la voie publique vous indiqueront à quel moment déplacer votre véhicule.

Voici l'horaire de l'installation des panneaux d'interdiction de stationner:

- **Opération entre 7 h et 19 h, les panneaux sont installés avant 20 h le jour précédant le déneigement;**
- **Opération entre 19 h et 7 h, les panneaux sont installés avant 15 h la première journée du déneigement, mais avant 11 h les jours subséquents.**

Si votre véhicule était remorqué durant une opération de déneigement, appelez INFO-Remorquage au **514 872-3777** ou consultez le site Internet: [ville.montreal.qc.ca/infoemorquage](http://ville.montreal.qc.ca/infoemorquage)



## Mot de la mairesse

**Chers citoyens,  
Chères citoyennes,**

Notre arrondissement est un milieu où il fait bon vivre. La vie culturelle, communautaire et économique y est plus dynamique que jamais. Au cours des quatre dernières années, notre arrondissement a su se forger une personnalité propre et de plus en plus affirmée.

Or, avec l'équipe expérimentée que j'ai l'honneur de diriger, vous serez mieux servis que jamais. La volonté d'harmonie, de partage et de compréhension qui motive nos décisions et nos actions ne manquera certes pas de rehausser votre qualité de vie au quotidien. Forts de nos succès, nous allons maintenir le cap pour assurer un développement durable en continuant de vous offrir des services de mieux en mieux adaptés à vos besoins et à vos préoccupations.

Votre sécurité nous tient à cœur et la qualité de votre environnement constitue pour nous une priorité. Or, cette qualité de vie s'exprime entre autres par la lutte à la malpropreté, par l'entretien des rues, des ruelles et des parcs ainsi que par la réfection des rues et des trottoirs. Nous favoriserons en outre la mixité sociale avec de nouveaux logements à prix abordables, en partenariat avec le milieu associatif et communautaire, comme nous le faisons déjà depuis quatre ans.

Quatrième arrondissement de Montréal par sa population et huitième «ville» du Québec en importance, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve tient un rôle prépondérant sur la scène des grands enjeux montréalais. À cet égard, le fait que je siégerai au nouveau conseil d'agglomération de Montréal représente pour chacun de vous un avantage considérable. D'ailleurs, j'entends bien profiter de cette tribune pour promouvoir activement le développement de notre arrondissement et celui de tout l'Est de Montréal.

De plus, nous comptons mettre en place des mécanismes qui nous permettront de nous rapprocher davantage de chacun de vous et de vous écouter encore plus activement. Ainsi, c'est ensemble que nous ferons de notre milieu un modèle de prospérité et de richesse de vie.

La mairesse de l'arrondissement,

*Lyn Thériault Faust*  
Lyn Thériault Faust

### SÉANCES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT HIVER-PRINTEMPS 2006

24 janvier à 19h – Maison de la culture Mercier  
21 février à 19h – Maison de la culture Mercier  
21 mars à 19h – Maison de la culture Maisonneuve  
18 avril à 19h – Maison de la culture Maisonneuve  
16 mai à 19h – Maison de la culture Mercier

#### Maison de la culture Maisonneuve

4200, rue Ontario Est  
☎ Pie-IX, 📠 139 Sud

#### Maison de la culture Mercier

8105, rue Hochelaga  
☎ Honoré-Beaugrand, 📠 189 ou 28 Sud

## Vos élus-es du 6 novembre 2005



### Lyn Thériault Faust Mairesse de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve



Conseillère municipale du district de Louis-Riel de 2001 à 2005, madame Lyn Thériault Faust a été réélue le 6 novembre 2005 sous la bannière de l'Équipe Bourque/Vision Montréal, à titre de mairesse d'arrondissement.

De 2001 à 2005, madame Thériault Faust a été présidente du comité consultatif de l'urbanisme de l'arrondissement, responsable politique du dossier

des parcs et de l'environnement, membre du comité de circulation, membre de la Commission sur la sécurité publique de la Ville de Montréal et membre de la Corporation de développement économique de l'Est (CDEST).

Depuis novembre 2005, elle est membre du nouveau conseil d'agglomération de Montréal. Elle est aussi, à titre de mairesse, membre d'office de tous les

comités de l'arrondissement. De plus, madame Thériault Faust est responsable, dans l'arrondissement, du dossier de la sécurité publique et des mesures d'urgence.

**514 872-8759**

Télécopieur : 514 868-4551  
lfaust@ville.montreal.qc.ca

### Claire St-Arnaud Conseillère municipale du district de Maisonneuve-Longue-Pointe et leader de l'opposition officielle



Conseillère municipale depuis 1994, madame Claire St-Arnaud a été élue sous la bannière du parti Vision Montréal dans le district de Longue-Pointe, et réélue en 1998. Elle a été élue conseillère du district de Longue-Pointe le 4 novembre 2001, avec l'Équipe Bourque/Vision Montréal. À l'élection du 6 novembre 2005, madame St-Arnaud a remporté la victoire dans le nouveau district électoral de Maisonneuve-Longue-Pointe, sous la même bannière.

Madame St-Arnaud occupe la fonction de leader de l'opposition officielle au conseil municipal de la Ville de Montréal. De 2001 à 2005, elle a assumé la vice-présidence de la Commission de la présidence du conseil et a été membre du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement.

Dans Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, elle est aujourd'hui membre du comité de toponymie de l'arrondissement, mem-

bre du comité des partenaires de la Promenade Bellerive, responsable du comité des services de proximité et responsable du comité de développement économique et de l'habitation. Madame St-Arnaud partage avec la mairesse de l'arrondissement le dossier de la sécurité publique.

**514 872-7123**

Télécopieur : 514 872-7125  
cstarnaud@ville.montreal.qc.ca

### Richer Dompierre Conseiller municipal du district de Louis-Riel



Conseiller municipal depuis 1998, monsieur Richer Dompierre a été élu sous la bannière du parti de l'Équipe Bourque/Vision Montréal dans le district de Maisonneuve. Il a été réélu conseiller du district de Maisonneuve le 4 novembre 2001. À l'élection du 6 novembre 2005, il a été élu conseiller municipal du district de Louis-Riel.

De 1998 à 2001, monsieur Dompierre a été conseiller associé au comité exécutif de Montréal. De 2001 à 2005, il a été membre de la Commission sur la mise en valeur du territoire et du patrimoine de la Ville de Montréal et de la Corporation de développement économique de l'Est (CDEST).

Dans Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, il est aujourd'hui président du comité consultatif d'urbanisme et membre du comité de développement économique et de l'habitation.

**514 872-7123**

Télécopieur : 514 872-7125  
rdompierre@ville.montreal.qc.ca

### Gaëtan Primeau Conseiller municipal du district de Tétreaultville



Monsieur Gaëtan Primeau a été élu au poste de conseiller municipal dans le district de Tétreaultville à l'élection municipale du 6 novembre 2005.

Monsieur Primeau possède une vaste expérience du milieu municipal montréalais, ayant été à l'emploi de la Ville durant 30 ans. Il fut notamment rat-

taché, de 1980 à 1986, au cabinet du président du comité exécutif, sous l'administration du maire Jean Drapeau, puis au Secrétariat général de la Ville.

Dans Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, il est aujourd'hui membre du comité consultatif d'urbanisme, responsable du comité de circulation, membre du

comité des partenaires de la promenade Bellerive et membre du conseil d'administration de la Corporation de développement économique de l'Est (CDEST).

**514 872-9899**

Télécopieur : 514 872-7125  
gaetanprimeau@ville.montreal.qc.ca

### Laurent Blanchard Conseiller municipal du district d'Hochelaga



Monsieur Laurent Blanchard a été élu au poste de conseiller municipal dans le district d'Hochelaga à l'élection municipale du 6 novembre 2005.

De 1991 à 1994, il fut attaché politique aux affaires internationales de la Ville de Montréal sous l'administration du maire Jean Doré. De 1995 à 2002, il a occupé

la fonction de directeur général à la Corporation de développement économique de l'Est (CDEST).

Dans Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, il est aujourd'hui membre du comité consultatif d'urbanisme, membre du comité de toponymie, membre du comité des services de proximité et

membre du comité de développement économique et de l'habitation. Monsieur Blanchard est aussi membre du conseil d'administration de la CDEST.

**514 872-9899**

Télécopieur : 514 872-7125  
laurentblanchard@ville.montreal.qc.ca

L'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve est divisé en quatre districts électoraux, représentés chacun par un-e élu-e au conseil d'arrondissement et au conseil municipal et par une mairesse d'arrondissement qui siège au conseil d'agglomération.

**Bureau des élus-es de  
Mercier-Hochelaga-  
Maisonneuve :**

**5600, rue Hochelaga** ♿  
Bureau RC.10  
Montréal (Québec)  
H1N 3L7  
☎ Assomption ou 📠 85

**MHM**  
vous informe

MHM vous informe est une réalisation de la Direction du bureau d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.  
bam-mhm@ville.montreal.qc.ca

**Direction**  
Johanne Kemp

**Coordination générale**  
Claire Bourassa et  
Pierre-Emmanuel Larouche

**Coordination culture, sports,  
loisirs et développement social**  
Sylvain Galarneau

**Collaboration**  
Daniel Bastien, Guy Bédard,  
Sylvie Fillion, Jacques-Alain Lavallée,  
Jean Poisson, André-Yves Rompré,  
Viadimir Ulman

**Concept original - Graphisme**  
André Gagnon, Ville de Montréal

**Coordination de la production**  
Jacques Beaulieu, consultant

**Graphisme**  
Jean Bureau

**Révision**  
Frédéric Simonnot

**Photographie**  
Denis Labine et Caroline Durocher

**Cartographie**  
Dimension DPR communication  
urbaine

**Impression**  
Imprimerie Payette et Simms

**Distribution**  
Postes Canada

**Dépôt légal**  
Bibliothèque nationale du Québec  
Premier trimestre de 2006  
ISBN 2-7647-0575-1

**Tirage**  
73 000 exemplaires

Remerciements à tous les collaborateurs qui ont participé à la réalisation de *MHM vous informe*.

## PERMIS ET INSPECTIONS

### « Fais du feu dans la cheminée ! »

Bien des gens apprécient l'odeur et l'ambiance d'un feu de bois les soirs d'hiver. Mais un appareil de chauffage au bois ou au gaz mal installé peut présenter des risques pour la santé et la sécurité des occupants de votre maison, surtout pour les bébés et les jeunes enfants. C'est pour éviter de tels risques que vous devez vous procurer un permis avant de procéder à l'installation ou à la modification d'un appareil homologué à combustible solide.

#### LES APPAREILS À COMBUSTION SOLIDE

On distingue deux principaux types d'appareils : les poêles et les foyers (en maçonnerie, préfabriqués et encastrables). À l'exception des foyers en maçonnerie, les appareils installés à Montréal doivent porter le sceau d'homologation d'un laboratoire d'essai reconnu tel que WH (*Warnock Hersey Itée*) ou ULC (Laboratoires des assureurs du Canada inc.).

#### L'INSTALLATION

Dans une habitation, la réglementation sur le bâtiment interdit l'installation d'un appareil à combustion solide dans une pièce servant à l'entreposage de produits ou de matériaux combustibles ou inflammables.

Au moment d'installer votre appareil, vous devez suivre à la lettre les instructions des fabricants et le « Code d'installation des appareils à combustion solide et du matériel connexe », CAN/CSAB365-M.

Lorsqu'il y a divergence entre la norme et les instructions du fabricant, ce sont les instructions qui prévalent. Quant à la construction sur place d'un foyer de maçonnerie, vous devez vous conformer aux exigences du Règlement sur le bâtiment.

#### LA DEMANDE DE PERMIS

Vous devez présenter votre demande de permis de modification à notre division avec les documents et les renseignements suivants :

- la preuve d'homologation de l'appareil et de la cheminée et le manuel du fabricant;
- un plan de l'installation proposée comprenant les dégagements autour de l'appareil, du conduit de raccordement et de la cheminée;
- le type de bâtiment (unifamilial, duplex, etc.), un plan de l'étage où sera installé l'appareil et, si l'on installe une nouvelle cheminée intérieure, un plan des étages au-dessus;
- le détail de l'assemblage du puits qui entoure la cheminée et la hauteur de la cheminée au-dessus du toit.

Lorsqu'il y a construction ou installation d'une cheminée extérieure, vous devez présenter un certificat de localisation. Si vous comptez utiliser une cheminée existante, vous devez indiquer l'usage initial pour lequel elle a été conçue, la composition du conduit de fumée et son diamètre et, s'il y a lieu, les autres appareils raccordés à cette cheminée. Le coût du permis est de 7,50 \$ par tranche de 1000 \$ de travaux et le tarif minimum est de 100 \$ (résidentiel) ou 300 \$ (commercial mixte). Veuillez noter qu'il existe des exigences particulières pour un bâtiment possédant un statut patrimonial.



#### FAITES APPEL À UN EXPERT

Un détaillant expérimenté sera en mesure de vous aider à déterminer vos besoins et à explorer les options possibles, tout en vous recommandant un installateur qualifié. Une fois le permis obtenu, l'installateur est tenu de respecter la norme CAN/CSAB365-M afin que le travail soit effectué selon les règles de l'art.

L'installation devra être vérifiée par un de nos inspecteurs avant de cloisonner l'appareil et la cheminée. Par la suite, suivez les instructions d'utilisation et d'entretien du fabricant : c'est la meilleure garantie d'un fonctionnement sans problème.

#### ET LA CORDE DE BOIS ?

Le règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (01-275) ne permet pas l'entreposage de bois de chauffage dans une cour avant. L'empilement dans les autres cours ne doit pas dépasser une hauteur de 2 m.

Pour en savoir plus :

- Fiche-permis « Installation de poêles et de foyers », sur le site Internet de l'arrondissement : [ville.montreal.qc.ca/mhm](http://ville.montreal.qc.ca/mhm)
- « Guide du chauffage au bois résidentiel » sur le site Internet de Ressources naturelles Canada : [www.canren.gc.ca/publications](http://www.canren.gc.ca/publications)

**Pour tout renseignement supplémentaire, venez nous rencontrer.**

Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises  
Division des permis et inspections  
5600, rue Hochelaga, sous-sol  
Montréal (Québec) H1N 3L7

Voici nos heures d'accueil :

- Lundi : 13 h – 16 h
- Mardi, mercredi, jeudi : 8 h 30 – 12 h; 13 h – 16 h
- Vendredi : 8 h 30 – 12 h

## SERVICE DE POLICE

### LES POSTES DE QUARTIER : des services adaptés pour répondre à vos besoins

Les postes de quartier offrent quantité de services pour répondre aux besoins et aux attentes des citoyens.

#### Services pour tous

- Réponse aux appels urgents
- Visites conseils pour sécuriser votre résidence ou votre commerce
- Prêt gratuit de burins pour identifier vos objets de valeur
- Traitement et suivi des plaintes de circulation et sécurité routière
- Traitement et suivi des plaintes criminelles
- Services d'ordre lors des événements dans le quartier
- Vérification des antécédents judiciaires pour les personnes œuvrant auprès de clientèles vulnérables

#### Services pour des clientèles spécifiques

- Conférences sur la sécurité des femmes
- Rencontres avec des personnes âgées
- Suivi auprès des victimes de violence conjugale

#### Services pour la jeunesse

- Vérification et installation des sièges d'auto pour enfants
- Interventions préventives en milieu scolaire
- Conférences dans les écoles
- Gestion des traverses d'écoliers

#### Services pour la communauté

- Participation à des comités de citoyens et tables de concertation
- Implication dans des projets pour la communauté

Vous avez des demandes à formuler ? Contactez votre poste de quartier.

Poste de quartier 23  
**514 280-0123**

Poste de quartier 47  
**514 280-0147**

Poste de quartier 48  
**514 280-0148**

[www.spvm.qc.ca](http://www.spvm.qc.ca)



## BUREAU ACCÈS MONTRÉAL DE MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE

5600, rue Hochelaga, bureau RC.20  
Montréal H1Y 3L7  
Près du boul. de l'Assomption

**514 872-6716**  
Assomption ou 85

Horaire : lundi au vendredi, 8 h 30 – 17 h  
**514 872-6716**

Voici les principaux services offerts :

- achat d'une vignette pour stationnement sur rue réservé aux résidents, sur présentation de ces documents :
  - certificat d'immatriculation au nom du requérant
  - certificat d'assurance à l'adresse du requérant
  - compte de services publics récent – moins de 3 mois



- documents sur les activités du conseil d'arrondissement (ordre du jour, procès-verbal)
- paiement d'un compte de taxes
- paiement d'un constat d'infraction
- rapport d'accident
- demande de subvention en habitation : accession à la propriété
- demande de réclamations (dommages corporels ou matériels)
- requêtes diverses : émondage, entretien des rues et trottoirs

## INCENDIE ET PRÉVENTION DES INCENDIES

### AVERTISSEUR DE FUMÉE : UN RAPPEL IMPORTANT

- Installez un avertisseur de fumée homologué ULC, au plafond ou au mur, à tous les étages.
- Vérifiez la pile une fois par mois à l'aide du bouton d'essai.
- Remplacez la pile aux changements d'heure.





- Arénas**
- 1 Clément-Jetté
- 2 Maurice-Richard
- 3 Raymond-Préfontaine
- 4 Saint-Donat
- Piscines intérieures**
- 5 Bain Morgan
- 6 Édouard-Montpetit
- 7 Hochelaga
- Installations jeunesse**
- 8 L'Autre jeunes
- 9 L'Apparte
- 10 Carrefour Jeunesse
- 11 Caserne 18-30
- 12 Centre des jeunes Boyce-Viau
- 13 Garage des jeunes
- 14 GCC La Violence
- 15 Jeunesse 2000 N.D.A.
- 16 Maison des jeunes MAGI
- 17 Projet Harmonie
- Centres récréo-sportifs et communautaires**
- 18 CCSE Maisonneuve
- 19 Centre communautaire et sportif N.D.A.
- 20 Centre communautaire Hochelaga
- 21 Centre communautaire Saint-Clément
- 22 Centre Duquesne
- 23 Centre Notre-Dame des Victoires
- 24 Centre Pierre-Charbonneau
- 25 Centre Saint-Donat
- 26 Centre Saint-Justin
- 27 Chez-nous de Mercier Est
- 28 CLAC de Guybourg
- Autres lieux d'activités**
- 29 École Armand-Lavergne
- 30 École Baril
- 31 École Boucher-De La Bruère
- 32 École Guillaume-Couture
- 33 École Guybourg
- 34 École Hochelaga
- 35 École La Vérendrye
- 36 École Louis-Dupire
- 37 École Notre-Dame-des-Victoires
- 38 École Philippe-Labarre
- 39 École Saint-Clément
- 40 École Saint-Fabien
- Bibliothèques**
- 49 Hochelaga
- 50 Langeller
- 51 Maisonneuve
- 52 Mercier
- Maisons de la culture**
- 53 Maisonneuve
- 54 Mercier
- Bureau d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maison neuve 5600, rue Hochelaga**
- Bureau des élus-es
- Bureau Accès Montréal
- Direction de l'arrondissement



- Abri chauffé pour patineurs
- Aire d'exercice pour chiens
- Hockey
- Patinage
- Ski de randonnée
- Toboggan



Fleuve Saint-Laurent

ville.montreal.qc.ca/mhm

DIMENSION DPR inc. Montréal à la carte © 2005, Ville de Montréal